



**PRÉFET DE LA REGION GUADELOUPE**  
**PRÉFET DE LA GUADELOUPE**

**SECRETARIAT GENERAL**  
**Service de la Coordination Interministérielle**

Basse-Terre, le 24 janvier 2019

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE**

**préalable à la déclaration de projet et sur la demande de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la ville de Basse-Terre concernant le projet de reconstruction/extension de la maison d'arrêt de Basse-Terre, présenté par l'agence publique pour l'immobilier de la justice**

Par arrêté SG-SCI du 24 janvier 2019, une enquête publique conjointe sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du **lundi 18 février 2019 au jeudi 21 mars 2019 inclus**.

Le commissaire enquêteur est Madame Danielle BRISSAC, Consultante en urbanisme et aménagement ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations, et propositions directement sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé à la mairie de Basse-Terre, siège de l'enquête, ou par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr](mailto:enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr)

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Pour être prises en compte, les correspondances ou courriels doivent impérativement parvenir avant le **21 mars 2019**, date de clôture de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public : **lundi 18 février 2019, jeudi 28 février 2019, mercredi 13 mars 2019, et jeudi 21 mars 2019, de 9h00 à 12h00**.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Basse-Terre, ainsi que sur le site internet de la préfecture, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : Madame Lola MEIGNEUX, responsable de projet à l'agence publique pour l'immobilier de la justice (téléphone : 0590 41 31 32, 0690 41 06 09, adresse électronique : [lola.meigneux@apij-justice.fr](mailto:lola.meigneux@apij-justice.fr)).

Au terme de la procédure, et après saisine du conseil municipal de Basse-Terre, une autorisation, ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral, sur la demande de déclaration de projet et sur la demande de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la ville de Basse-Terre, dans le cadre de ce projet de reconstruction/extension de la maison d'arrêt de Basse-Terre.

*Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale*

*Signé Virginie KLES*